



Le Mans, le 17 août 2018

Vous recherchez une mission de Service Civique ?

Un nouveau contrat «Accompagner les usagers dans les services des Préfectures et des Sous-préfectures » est proposé à la Sous-préfecture de Mamers.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Afin de favoriser cet engagement des jeunes et de les mobiliser sur des missions de service public, les services de l'Etat en Sarthe accueillent régulièrement des jeunes en service public au sein des administrations.

Dans le cadre de la mission proposée, la personne volontaire facilitera l'accès aux services de la sous-préfecture de Mamers. Elle accompagnera les usagers dans leurs démarches, facilitera l'accès aux services de la sous-préfecture, participera à la diffusion et à l'accessibilité de l'information à destination des usagers et, au sein du service :

- orientera les usagers vers le bon service et assurera la gestion du flux ;
- tempèrera et apportera une aide aux usagers pour la constitution de leur(s) dossier(s) administratif(s) ;
- aidera les usagers à utiliser les plateformes numériques mises à leur disposition pour faciliter leurs démarches administratives ;
- participera à l'amélioration des conditions d'accueil dans le respect des engagements Qualité ;
- mènera une réflexion pour améliorer les canaux de communication de la sous-préfecture ;
- veillera à l'actualisation de l'affichage et des supports de communication à destination des usagers, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Lieu de la mission : la sous-préfecture de Mamers.

Début de la mission : À partir du 1^{er} octobre 2018

Durée : 8 mois (30h/semaine)

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 10 septembre 2018. Les candidatures devront obligatoirement être accompagnées d'un C.V.

<https://www.service-civique.gouv.fr/missions/accompagner-les-usagers-dans-les-services-des-prefectures-et-des-sous-prefectures-564>